

Logan, Rév. M. Pilote, Ste. Anne de la Pocatière, P. Ouimet, J. Kimpton, LeCavalier, notaire à St. Laurent, secrétaire-trésorier; Moody de Terrebonne, construction, W. Evans, marchand de graines, à Montréal, entreposeur.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce choix; tous ces MM. sont des praticiens éclairés qui ne peuvent que réussir dans leurs projets.

Nous nous faisons un plaisir de publier les résolutions qui ont été prises le 1er avril courant par l'Assemblée de MM. les Directeurs, et nous engageons nos confrères sans distinction à leur donner la plus grande publicité ainsi qu'à tout ce qui peut avoir rapport à la culture des plantes textiles. C'est en ce moment pour nous une question nationale de première importance; nous devons tous, dans la mesure de nos forces, y donner notre attention et notre aide.

Résolu :

1o. Qu'une requête soit présentée à la Législature et à l'Exécutif pour obtenir un bill d'incorporation.

2o. Qu'une pétition soit adressée pour obtenir du Gouvernement une somme de \$5,000 dont \$2,000 seraient employées à acheter des graines de lin et de chanvre aux cultivateurs qui exposeront les meilleurs produits à l'exposition prochaine afin d'augmenter le stock de la Société, 1,500 piastres pour placer une machine à bréguer dans plusieurs localités de la Province, 500 piastres pour monter les dites machines et employer un ou plusieurs hommes habiles à en enseigner l'usage.

3o. Qu'il soit adressé à chaque société de comté une lettre pour l'engager à affecter une certaine somme à l'achat de graines de semence pour ce printemps.

4o. Que toute société qui demanderait pour 100 piastres de graines à la société centrale, recevrait à titre d'encouragement de la dite société centrale, une machine à bréguer; au-dessous de 100 piastres il ne sera pas accordé de machine.

5o. Que toute société qui voudra employer des fonds à l'achat de graines de lin et de chanvre devra adresser dans le plus bref délai un ordre à Monsieur Evans, marchand de graines et notre entreposeur, qui expédiera sans retard au prix déterminé entre lui et la société centrale.

6o. Toute société qui demandera de la graine devra envoyer en même temps une autorisation pour en toucher le prix des mains du secrétaire de la Chambre d'agriculture; si elle n'avait pas d'argent disponible, cette autorisation sera signée du secrétaire et du président.

7o. Que toute société de comté qui achètera soit invitée à la prêter aux cultivateurs et non à la donner ou à la vendre; que bien plus, cette graine devrait être prêtée à cent pour cent, c'est-à-dire que celui qui recevra un minot devra en remettre deux, à l'automne, afin que chaque société de comté puisse avoir en main un capital de graine suffisant pour, dans quelques années, subvenir à tous les besoins du comté.

8o. Que personne ne pourra recevoir de la graine s'il n'est membre de la société du comté.

9o. Que chaque société soit invitée à donner des prix, l'automne prochain, pour la graine et pour la filasse du lin et du chanvre.

10o. Qu'il ne soit jamais, dans aucun cas, donné par les dites sociétés, jusqu'à nouvel ordre, plus d'un minot de graine par habitant, à moins que la dite société ne trouve à placer la quantité de minots qu'elle demandée.

NOTA.—Les résolutions ci-dessus, en ce qui concerne les graines que les sociétés voudront acheter, n'ont aucun rapport avec celles ci-après concernant les graines déposées entre les mains des dites sociétés ou d'autres institutions pour la conservation d'un stock de graine pure importée.

11o. Qu'il soit adressé sur les graines importées par la société centrale pour être réparties suivant les instructions qui seront données ultérieurement :

	Lin.	Chanvre.
Au collège de Ste. Anne, Kamouraska.....	20 minots	18
A la Société d'Agriculture du Comté de Québec.....	15	" 10
A la société de Trois-Rivières.....	20	"
Sherbrooke.....	15	"
Vaudreuil.....	1	" 3
Lac des Deux-Montagnes.....	9	" 3
L'Assomption.....	9	"
Terrebonne.....	9	"
Jacques-Cartier.....	9	" 4
Hochelaga.....	9	" 4
Laval.....	9	" 3
Varennnes.....	"	8
Berthier.....	"	8
Ile d'Orléans.....	9	"
Beauharnais.....	9	"

12o. Que les Sociétés ci-dessus soient informées que chaque fermier ne devra pas recevoir plus d'un demi-minot de cette graine importée et devra rendre à l'automne un minot ou trois piastres si la graine qu'il produira n'est pas jugée bonne pour semence.

13o. Cette quantité d'un demi-minot ne devra être dépassée que dans le cas où on ne trouverait pas à placer tout le montant du dépôt dont les dites Sociétés seront responsables vis-à-vis de la Société centrale.

14o. Qu'il soit donné avis à toutes les Sociétés que demandera être adressée à la Chambre d'Agriculture pour que de nombreux prix soient offerts à la grande exhibition pour l'industrie des plantes textiles.

15o. Qu'une adresse soit envoyée à la Chambre d'Agriculture pour la prier d'offrir à la prochaine exposition provinciale :

1o. Un certain nombre de prix pour les plus belles filasses de lin et de chanvre.

2o. Vingt prix pour la graine de lin et 20 prix pour la graine de chanvre, la série des prix commençant par 20 piastres et finissant à une piastre; exposant à la dite Chambre que la Société Centrale se propose d'acheter tout ce que les cultivateurs qui auront obtenu des prix pourront fournir de graine semblable à celle qui aura reçu le prix, à raison de 3 piastres le minot pour les 5 premiers prix, 2½ piastres pour les 5 suivants, 2¼ piastres pour les 5 autres et enfin 2 piastres pour les 5 derniers.

3o. Il sera offert aussi un prix important pour le meilleur moulin à bréguer, le meilleur jeu de peignes et le meilleur système de filature.

16. Que le Secrétaire soit autorisé à recevoir de la Chambre d'Agriculture les 300 piastres que cette Chambre a donné à la Société Centrale ainsi que les 1,000 piastres de graines importées d'Europe, et que M. le Président soit prié d'adresser à la dite Chambre une lettre de remerciements.

D'autres résolutions ont été prises touchant l'organisation du personnel de la dite Société.

Comme on le voit, cette séance a été bien employée; espérons que le pays répondra aux travaux et aux efforts des hommes dévoués qui travaillent à l'enrichir.

On peut se procurer, à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes : Les Anciens Canadiens — Manuel des Paroisses et Fabriques — Flore Canadienne — Le Verger Canadien — Comptabilité Agricole — Livres d'écoles, etc.